



European Trade Union **INITIATIVE** For Justice In Palestine

**Un séminaire syndical européen : Solidarité avec la Palestine,
En finir avec la complicité européenne avec les violations du droit
international - Bruxelles, 18 et 19 Novembre 2016**

En novembre 2016, plus d'une centaine de délégué-es, représentant vingt-neuf syndicats et trois millions de membres de toute l'Europe, se sont rassemblé-es lors d'une première réunion historique à Bruxelles pour défier la complicité de l'UE et des gouvernements européens avec Israël et établir une plate-forme européenne transnationale de solidarité avec le peuple de Palestine..



Les soutiens initiaux de l'initiative : The Irish Congress of Trade Unions (ICTU), Fagforbundet (Norway), Union syndicale Solidaires (France), La Centrale Générale-FGTB (Belgium), ACV/CSC Brussels (Belgium), UNISON (UK), The Norwegian Trade Union LO in Trondheim, Unison N. Ireland, Derry Trades Union Council, Belfast&District Trades Union Council, Workmates - trade union section of Norwegian, Palestine Committee (Norway), Trade Union Friends of Palestine (Ireland), Communications Workers Union (Ireland), Confederacion Intersindical Galega (Spain), Mandate Trade Union (Ireland), ELA – Basque Workers Solidarity, IRW-CGSP (Belgium), LBC-NVK (Belgium), Palestinawerkgroep-FNV (The Netherlands), CNE (Belgium), IAC (Spain), Civil Public and Services Union - CPSU (Ireland), Intersindical Valenciana, Irish National Teachers' Organisation - Branches : Derry City, Newry, Dungannon, Armagh, Belfast West, The Palestine Committee of Norway - Union section (Union of railway workers), IMPACT (Ireland), CGT– 66 France, The Northern Ireland Public Service Alliance.

UN SEMINAIRE DE DEUX JOURS

Lors d'un séminaire de deux jours ouvert par une représentante de la Confédération irlandaise des syndicats (ICTU), nous avons entendu un large éventail de représentant-es syndicaux européen-nes sur la nécessité urgente de contester et de mettre fin à la complicité européenne avec les violations israéliennes des droits humains. Des dirigeant-es syndicaux palestinien-nes ont également contribué au séminaire sur leur lutte pour la justice et l'égalité. Des représentant-es de la PGFTU, de la GFIU, du Syndicat des travailleurs arabes, de la NFTU et du CWU ont participé activement aux discussions.

Le séminaire a également été enrichi par l'intervention d'experts de l'économie politique de l'occupation et sur les multiples façons dont l'État israélien bénéficie du soutien financier et politique de l'UE. Au cours du séminaire de deux jours, nous avons examiné les mesures concrètes pour renforcer les liens entre le mouvement syndical européen et palestinien ; nous avons présenté et partagé les moyens avec lesquels les syndicats font campagne pour faire des pressions effectives sur l'Union européenne, les gouvernements, les institutions et les entreprises pour qu'ils mettent fin à leur soutien aux violations des droits des travailleur-euses, des droits de l'homme et du droit international. Et nous avons discuté des possibilités de coordination et de travail conjoint entre syndicats et militant-es syndicaux à travers l'Europe.

Au cours d'un séminaire de deux jours, des représentant-es syndicaux de neuf pays européens ont participé à 5 ateliers thématiques et 3 séances plénières. Chaque atelier a présenté un certain nombre de propositions d'action à mettre en œuvre dans les campagnes organisées par les syndicats dans leurs pays respectifs. Les délégué-es ont également montré cette nouvelle initiative syndicale dans les rues de Bruxelles en organisant un rassemblement de protestation et en affichant la banderole de la campagne.



ATELIERS – LA SOLIDARITE PAR LES CAMPAGNES

I. LA COMPLICITÉ DE L'UNION EUROPEENNE

Dans cet atelier, nous avons discuté du fait que l'UE est le plus grand marché d'exportation d'Israël et sa deuxième source d'importations. Ceci est rendu possible par l'Accord d'Association UE-Israël, signé en 1995 à la suite des accords d'Oslo et entré en vigueur en juin 2000. L'accord dépend toutefois du respect de la clause relative aux droits de l'homme dans l'article 2 qui stipule que « *les relations entre les parties, ainsi que toutes les dispositions de l'accord lui-même, sont fondées sur le respect des droits de l'homme et des principes démocratiques qui guident leur développement interne et constituent un élément essentiel du présent accord.* »

Le Parlement européen a voté en 2002 la suspension de l'accord en raison des violations flagrantes des droits de l'homme par Israël. Il convient toutefois de noter que ce vote a eu lieu alors qu'il n'y avait que 15 États dans l'UE, avant que les États d'Europe de l'Est ne deviennent membres.



Quelques petites victoires :

La position officielle de l'UE a toujours été celle de l'opposition aux colonies, en raison de la violation manifeste du droit international. Pourtant, même si elle condamne les colonies, elle continue de soutenir les institutions publiques israéliennes basées dans le territoire palestinien occupé. Cependant, la pression publique commence à avoir un impact. En juin 2013, l'UE a refusé de reconnaître l'auto-



rité d'Israël pour certifier les produits biologiques des territoires occupés. Des lignes directrices ont également été élaborées en 2013, avant la signature de l'accord Horizon 2020, qui stipulait que les entités établies dans les colonies ne pouvaient pas demander de fonds de l'UE. Toutefois, les entités établies en Israël, qui opèrent et ont des projets basés dans les colonies, et même les institutions publiques dont le siège est situé dans les territoires occupés, peuvent encore demander un financement et participer à Horizon 2020 pour un projet qui n'a pas lieu dans les territoires occupés.

En outre, 19 pays européens ont publié des lignes directrices à l'intention des entreprises, mettant en garde contre les risques supplémentaires associés aux relations avec les colonies. En 2015, l'UE a publié d'autres lignes directrices sur l'étiquetage des produits de colonisation. Ce n'est cependant pas obligatoire pour les produits manufacturés à moins qu'ils ne précisent leur origine. Il a été convenu que l'action de l'UE à ce jour a été largement symbolique et inefficace dans la réduction des abus israéliens et qu'il est urgent maintenant pour le mouvement syndical européen d'agir pour mettre fin à la complicité actuelle de l'UE.

Un certain nombre de propositions ont été présentées et discutées, notamment :

- Demander une interdiction des produits venant des colonies ;
- Veiller à ce que les syndicats adoptent des politiques appelant à mettre fin à la complicité de l'UE ;
- Améliorer les liens avec les syndicats d'Europe

de l'Est afin de renforcer la solidarité avec la Palestine et les pressions exercées sur les gouvernements ;

- Influencer la Confédération européenne des syndicats pour qu'elle prenne des mesures plus efficaces et appropriées à l'égard d'Israël ;
- Veiller à ce que les marchés publics au niveau des autorités nationales et locales soient fondés sur des considérations relatives aux droits de l'homme et soient conformes aux Principes directeurs des Nations unies sur les entreprises et les droits de l'homme et à la directive de l'UE.



II. LA COMPLICITÉ DES ENTREPRISES

Les entreprises privées européennes ainsi que les entreprises internationales opérant en Europe contribuent aux atteintes aux droits humains liées aux colonies israéliennes illégales, notamment en fournissant du matériel utilisé dans les démolitions de maisons et en participant à la construction et à l'exploitation d'infrastructures pour les colonies israéliennes illégales..

L'atelier s'est penché sur les exemples les plus significatifs de complicité des entreprises avec les violations des droits palestiniens par Israël et le rôle que le mouvement syndical européen peut jouer dans la responsabilisation de ces sociétés. Nous avons examiné des exemples historiques, comme des actions contre G4S, qui a dans une large mesure quitté le marché israélien et évoqué de nouvelles cibles (par exemple Hewlett Packard).

Des syndicats comme Fagforbundet et Unison ont déjà

pris la décision de ne pas renouveler de contrats avec HP. D'autres syndicats sont d'accord ou discutent de pratiques semblables. Il a été souligné que les syndicats du secteur public peuvent jouer un rôle majeur pour influencer les achats de produits et services informatiques par le secteur public.



Parmi les points soulevés par les représentant-es syndicaux figurent :

- Faire voter des motions pour que les syndicats ne se fournissent pas auprès d'entreprises violant le droit international et les droits des Palestiniennes, en mettant l'accent sur HP ;
- Produire un kit d'information-présentation sur HP et son rôle dans la situation des travailleuses palestiniennes comme moyen de renforcer le soutien à la campagne au sein du mouvement syndical ;
- Mettre en place des moyens spécifiques pour partager les meilleures expériences ;
- Diffuser des informations sur l'ampleur de la complicité des entreprises, notamment dans certains secteurs comme le pétrole en Norvège, les banques en France, etc.
- Travailler dans les syndicats pour faire connaître les enjeux de la complicité des entreprises européennes.

III. LA COMPLICITÉ EUROPÉENNE AVEC LE COMPLEXE MILITARO-INDUSTRIEL ISRAËLIEN

Au cours de cet atelier, nous avons examiné les liens entre les secteurs militaires et de sécurité européens et israéliens, en évaluant leur impact sur le peuple palestinien et les politiques intérieures européennes. Nous avons abordé la question de

savoir comment les syndicats et les mouvements de justice sociale peuvent s'unir dans la lutte pour un embargo militaire contre Israël.

Des propositions ont été présentées et discutées :

- Lancer une campagne d'éducation sur l'Accord d'association UE-Israël et leurs liens militaires avec une courte vidéo et une fiche récapitulative des principaux points ;
- Mettre à jour la base de données des projets Horizon 2020 et la partager avec les syndicats engagés afin de lancer des campagnes spécifiques ;
- Faire le lien entre l'industrie militaire, les pratiques de l'Etat israélien et les réalités vécues par les travailleuses palestinien-nes comme moyen de fournir des arguments en faveur d'un embargo militaire;
- Mettre les logos des syndicats sur les matériels produits afin de présenter en commun les arguments en faveur de l'embargo militaire.



IV. CONSTRUIRE DES LIENS DE SOLIDARITE SYNDICALE

Cet atelier a été animé par des syndicats européens ayant des liens directs de solidarité avec les syndicats palestiniens. Des représentants d'Unison (Royaume-Uni), de La Centrale Générale-FGTB (Belgique), de Solidaires (France), de Farforbundet (Norvège), d'ICTU (Irlande) et de la FSU (France) ont participé à une discussion active sur l'organisation de délégations syndicales en Palestine. Les participant-es ont souligné l'importance des délégations régulières avec des retours concrets (photos, rapports, vidéos) ainsi que la diffusion de messages de solidarité après le retour dans leur pays. L'un des exemples les plus inté-

ressants a été présenté par nos collègues norvégiens de Fagforbundet, où ils-elles ont développé un concept d'ambassadeurs auprès des Palestiniens - 25 personnes à travers le pays. Un modèle similaire a été adopté par l'Union le syndicat belge La Centrale Générale-FGTB. Différents exemples de coopération entre les syndicats européens et palestiniens ont été mentionnés, comme l'organisation de projets communs spécifiques.

Des points supplémentaires ont été soulevés et discutés par les représentant-es syndicaux :

- L'importance d'organiser des rencontres avec les acteurs locaux et l'importance du rôle des femmes dans la société et dans les syndicats en particulier ;
- Des invitations à circuler lorsque des syndicalistes palestinien-nes viennent en Europe pour organiser des réunions dans différents pays européens ;
- Travailler à exclure la Histadrout du mouvement syndical international.

V. CONSTRUIRE UN RESEAU DE SYNDICATS EUROPENS EN SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Les participant-es ont convenu que la formation de ce réseau constituait une avancée majeure pour le travail de solidarité au sein du mouvement syndical européen, ce qui est cohérent avec son appel pour une solution juste pour le peuple palestinien. Au cours de cet atelier, nous avons discuté des moyens de création d'un réseau syndical européen pour la justice en Palestine et de ses priorités.

Les premières mesures proposées par les représentant-es syndicaux comprennent la mise en place d'une liste de diffusion, l'élargissement du groupe du comité de pilotage, le lancement d'un site Web et la tenue de réunions conjointes au moins deux fois par an.

L'élargissement et l'établissement du comité de pilotage est un processus ouvert. Le groupe est composé de délégué-es mandaté-es par leurs syndicats. Si votre syndicat n'est pas déjà représenté au sein du comité de pilotage de l'initiative,

nous vous invitons à choisir votre délégué-e et à nous contacter : etu.palestine@gmail.com

Un certain nombre d'autres propositions ont été proposées et discutées :

- Le besoin d'impliquer un plus grand nombre de syndicats européens afin de construire un réseau étendu et d'élargir le comité de pilotage ;
- Faire pression sur la CES pour qu'elle dénonce la complicité européenne avec les violations israéliennes du droit international et des droits de l'homme ;
- Partager des informations et des matériels pour

coordonner les campagnes des syndicats européens ;

- Communiquer des recherches sur les relations UE-Israël ;
- Avoir des syndicats affiliés au réseau pour inciter leurs gouvernements à prendre des mesures ;
- Établir des liens et échanger des informations avec les syndicats palestiniens ;
- Publier dans nos journaux des articles du réseau et des syndicats palestiniens ;
- Demander au comité de pilotage d'organiser une nouvelle conférence pour suivre les progrès accomplis.

PLENIERE FINALE

Lors de la séance plénière de clôture, les représentant-es se sont réuni-es pour un résumé des ateliers et des propositions faites. Lors de ce retour des ateliers et des dernières présentations par les représentant-es syndicaux européen-nes et palestiniennes, il y a eu un appel résolu à poursuivre cette initiative et à construire le réseau syndical européen. Les représentant-es se sont engagé-es à retourner auprès de leurs syndicats pour s'assurer qu'ils prennent des mesures concrètes pour mettre en évidence et contester la complicité européenne.

Ils et elles ont finalement décidé de se réunir à nouveau, lors de la prochaine conférence, pour examiner les progrès réalisés et continuer à construire la campagne.

Lors de la conférence de Bruxelles, un appel a été lancé à l'implication d'un plus grand nombre de syndicats. Si votre syndicat souhaite participer à la campagne, veuillez contacter les organisateurs à : etu.palestine@gmail.com



ANNEXE : INVITATION A SOUTENIR L'INITIATIVE SYNDICALE POUR LA PALESTINE

Le mouvement syndical, agissant dans l'esprit de solidarité internationale de la classe ouvrière et pour la défense des droits humains fondamentaux, a toujours appelé à une solution juste pour le peuple palestinien. Les valeurs fondamentales de l'internationalisme syndical nous donnent le mandat de prendre des mesures concrètes et efficaces pour mettre fin à l'occupation illégale d'Israël, mettre en œuvre les résolutions de l'ONU, et atteindre un règlement juste et équitable pour tous.

C'est dans cet esprit que nous envoyons cet appel à une mobilisation coordonnée du mouvement syndical européen, dans le but de mettre un terme au refus d'Israël d'accorder des droits aux Palestiniens et à ses graves violations du droit international.



APPEL A SOUTENIR L'INITIATIVE

La question de la Palestine est à un moment crucial. Israël fait sans cesse progresser la colonisation de la terre palestinienne en Cisjordanie occupée et à Jérusalem, et continue d'expulser les Palestiniens de leurs terres ancestrales. Un siège brutal a été imposé sur les 1,8 millions d'habitants de la bande de Gaza depuis 2007, et les réfugiés palestiniens sont toujours privés de leur droit au retour..

En dépit de diverses initiatives de paix et de développement économique, la persistance du système d'occupation violente d'Israël rend le développement

de l'économie palestinienne pratiquement impossible. Le taux de chômage en Cisjordanie occupée demeure à 27 pour cent, tandis qu'un rapport de la Banque mondiale de 2015 indique que Gaza a le plus haut niveau de taux de chômage dans le monde.

Le système oppressif imposé à la population palestinienne (le mur internationalement qualifié d'illégal, les colonies, les checkpoints et la poursuite de l'annexion de terres), interdit non seulement aux Palestiniens la possibilité de développer une économie locale prospère, les dépouille de leurs terres et de leurs sources de revenus, mais elle oblige aussi les travailleurs à des conditions humiliantes et abusives de travail pour survivre.

De nombreuses résolutions de l'ONU et recommandations de l'Union européenne (UE) n'ont pas mis un terme aux violations flagrantes par Israël du droit international. Israël poursuit son expansion coloniale et sa politique brutale de discrimination contre le peuple palestinien, y compris les 1,5 million de citoyens palestiniens d'Israël.

En tant que syndicalistes européens, nous sommes inquiets que, malgré l'injustice claire infligée au peuple de la Palestine, les États européens, l'UE et leurs institutions représentatives ont manqué à leur devoir de tenir Israël responsable de ses graves violations du droit international. Dans ce régime d'impunité, les sociétés multinationales tirent des profits en facilitant l'oppression continue et la dépossession du peuple palestinien.

Alors que l'UE critique certains aspects de la politique d'Israël, elle continue de lui fournir un soutien politique, économique et militaire. Les accords de libre-échange avec l'UE l'emportent systématiquement sur les droits des Palestiniens, comme l'ont souligné plus de 150 organisations de la société civile européenne, montrant comment le TTIP va restreindre les possibilités de s'engager pour la Palestine.

Nous sommes particulièrement désireux de développer une campagne efficace pour mettre fin à l'Accord d'association UE-Israël. Cet accord autorise à Israël un accès préférentiel aux marchés européens, permet aux ministères israéliens et aux sociétés d'armement israéliennes de recevoir des fonds de l'UE, et fournit à Israël le soutien politique dont il a besoin pour mener à bien ses crimes contre le peuple palestinien.

L'article 2 de l'Accord stipule que: « Les relations entre les Parties... est fondée sur le respect des droits humains et des principes démocratiques. » L'application continue de l'Accord d'association

UE-Israël, malgré une violation flagrante par Israël de son article 2, favorise un climat d'impunité et d'indulgence envers les crimes commis par Israël.

En tant que syndicalistes et que citoyens conscients de ce monde, nous pensons avoir le devoir et le pouvoir d'agir. Nous croyons qu'il est temps pour nous de nous tenir collectivement en solidarité avec le mouvement syndical palestinien, d'élaborer des stratégies pour tenir nos gouvernements, et l'UE en tant qu'organe représentatif, responsables, et d'exercer des pressions sur les entreprises pour mettre fin à leur complicité avec les violations commises par Israël du droit international et droits humains.

Vous pouvez écrire à etu.palestine@gmail.com

Ou prendre contact avec les syndicats membres...



European Trade Union
INITIATIVE
For Justice In Palestine